

Nous aimerions revenir sur quelques points d'actualités :

- Le 22/09 le ministre annonce lors du CTM la création de 16 postes dans les écoles vétérinaires pour 2022. Bien sûr nous nous réjouissons de cette nouvelle, mais nous tenons aussi à faire remarquer que cela ne fait que répondre à un fort besoin lié à la mise en place de la première année « véto » dans ces écoles. Cependant il faudrait aussi prendre en compte l'augmentation des effectifs des années précédentes, et qui, elle, ne s'est pas concrétisée par des ouvertures de postes ni dans les écoles vétérinaires, ni dans les écoles agro.

Nous soulignons aussi que ces formations (agro et véto) sont au cœur des défis de transitions (agroécologiques, numériques, changement climatique) auxquels doit faire face la société. Nos écoles sont un formidable outil pour préparer les générations futures. Les avancées réalisées dans l'enseignement supérieur et la recherche pour accompagner ces transitions sont au service de l'enseignement technique et *in fine* du monde agricole.

Pour être à la hauteur de ces enjeux, il faut une vraie politique de l'Etat de soutien à l'enseignement et la recherche agricole : des carrières attractives et motivantes, des moyens pour enseigner.

- En ce moment les mesures d'application de la Loi de Programmation pour la Recherche (LPR) sont en discussion. **Pour FO ces mesures visent à renforcer la précarisation et la concurrence entre les personnels.** Pour les enseignants et les chercheurs, elle ouvre la possibilité de création de contrats de post-doc en CDD de droit public comme de droit privé, de pseudo-CDI dits de mission, de contrats de projets. La création de chaires de professeurs juniors va créer des différences et des tensions entre les Enseignant-Chercheurs (EC) des différents statuts. Pour les AITOS, qu'en est-il de la revalorisation du RIFSEEP et du « repyramidage » ? **FO revendique l'abrogation de la LPR et le retrait de l'ensemble de ses mesures d'application. Les activités de recherche doivent pouvoir être menées de manière pérenne et sereine, et donc financées de manière récurrente. FO revendique des conditions propices au développement de carrières attractives et mieux rémunérées pour les AITOS aussi bien que pour les EC.**
- Enfin, le décret d'intégration d'AgroSup Dijon dans l'institut agro est à l'ordre du jour. Nous tenons à souligner les avancées du texte du décret, à la fois en termes d'autonomie des écoles internes et du nombre de représentants des personnels au CA. Ces avancées, portées par les élus d'AgroSup Dijon et de l'institut agro, ont été obtenues dans le cadre d'un dialogue social constructif. Nous espérons que ces conditions seront encore réunies dans le futur !